

Chapitre XXIV

L'AGRICULTURE, LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE
DANS LE TERROIR DE LA SEYNE ET DANS LES COMMUNES VOISINES
AU XVIII^e SIÈCLE

1^o L'AGRICULTURE

Généralités. — À bien regarder les choses, on voit que, dans les siècles qui précédèrent 1789, l'agriculture française connut des fortunes diverses. Henry IV et son ministre Sully, de même Richelieu avaient donné à cette branche capitale du royaume une impulsion et une vitalité remarquables.

Mais il n'en fut pas toujours ainsi. Par la suite, nos pères connurent des temps difficiles, pénibles. En effet, à certaines époques, la misère se rencontrera dans la paysannerie, aggravée par la lourdeur des impôts s'ajoutant à la disette des productions agricoles. On note surtout cette situation à la fin du XVII^e siècle et au début du XVIII^e siècle, époque de guerres et d'invasions ; on voyait alors trop de terres incultes ou abandonnées, de landes ou de bruyères. Toutefois, il ne faudrait pas exagérer ou trop noircir le tableau ; il y avait des années et des récoltes meilleures que d'autres, il en découlait une situation améliorée, on vivait mieux.

Cependant, la décadence des institutions au XVIII^e siècle apportait plus de charges aux individus, plus de désordres dans le fonctionnement des rouages de la nation.

Il n'était pas rare, pour les gens qui traversaient les provinces, de voir des châteaux abandonnés ou en ruine, la pauvreté dans les chaumières. D'après Taine, cela aurait commencé à partir de l'année 1672 ; des régions riches et prospères jusque là s'appauvrirent considérablement par la suite. Sur les confins de la Marche et du Berry, par exemple, tel domaine qui, en 1660, faisait vivre honorablement deux familles seigneuriales, n'est plus qu'une simple métairie improductive au siècle suivant, et la Sologne, jadis florissante, qui cent ans plus tôt produisait trois fois autant de grains, a perdu les deux tiers de ses moulins.

De cela, il résultait évidemment une grave crise de la production. Dans vingt-huit provinces françaises, 400.000 arpents de terres cultivées étaient tombés en friche dans l'espace de trois années ²⁰⁵.

À partir du milieu du XVIII^e siècle, cependant, on constate un sensible redressement du milieu paysan ; il y a davantage de confort dans les intérieurs et de

205. D'après H. Taine : *Origines de la France contemporaine* (vol. III).

biens propres, de mutations de terres au profit de la classe paysanne et du tiers état, sauf en période de disette, de grains surtout.

Mais il est un fait : c'est qu'au cours de ce XVIII^e siècle qui précède la grande Révolution, le campagnard, le paysan français a acquis de la terre, a arrondi son patrimoine²⁰⁶, ce qui s'explique par son labeur, sa ténacité dans l'effort, sa sobriété et sa passion du sol.

D'autre part, les gouvernements ont enfin compris l'intérêt national qui exige la remise en valeur de trop de terres abandonnées ; ils facilitent, par des réductions d'impôts et de frais les acquisitions foncières. L'édit de 1766, affranchissant les terrains défrichés pendant une durée de quinze ans de la taille d'exploitation, contribua grandement au relèvement de l'agriculture.

Aussi, peu à peu, la superficie du domaine purement seigneurial diminue-t-elle d'étendue ; vers 1770, un quart du sol environ était passé aux mains des travailleurs agricoles et le nombre des petits exploitants, propriétaires, allait croissant. Arthur Young, le voyageur anglais qui fit une enquête économique sur notre pays à la veille de 1789, estimait que la moyenne et la petite propriété formaient, en France, le bon tiers de la possession agricole.

Malgré ces progrès sociaux, le mécontentement régnait vers les années 1780 dans les classes moyennes comme dans les classes populaires de la population ; des gens éclairés de la haute société se rendaient compte aussi de l'évolution des esprits et des choses. Ce mécontentement résultait surtout des impositions trop lourdes, des exactions du fisc, des droits trop nombreux frappant les produits manufacturés ou les récoltes ; taxes sur les transports, de péage, d'octroi, etc. Trop de privilèges également, d'exemptions, d'intermédiaires.

Dans le Midi, les grandes crises ayant affecté la campagne avaient, au cours du XVII^e siècle et des années antérieures, moins touché le monde agricole, composé surtout de petits propriétaires et de fermiers relativement aisés, de châtelains plus proches du peuple que dans certaines autres régions, surtout celles de vastes domaines. Au XVI^e siècle, par exemple, la production viticole méridionale avait été telle qu'il avait fallu un édit de Charles IX pour la limiter en prescrivant l'arrachage des vignes.

Mais, vers la fin du XVIII^e siècle, dans ce même Midi, le vigneron, justement, a encore trop de peine pour écouler son vin et il manque de débouché ; du fait des charges, ce vin revient trop cher au consommateur. D'où un désir immense de réformes qui pénètre dans les esprits et qui se traduira sous de multiples formes, dans les cahiers de doléances des communautés en 1789.

L'agriculture locale. — Dans ce cadre général du visage agricole de la France que nous venons d'évoquer pour les époques considérées, notre propre territoire, celui de Six-Fours, celui d'Ollioules et ceux des pays environnants revêtent alors un aspect assez particulier, quelque peu différent.

206. L'acquisition de la propriété, par la classe paysanne, remonte, bien entendu, beaucoup plus haut que le XVIII^e siècle, mais au XVIII^e siècle, cette classe augmente ses biens, accède à la petite bourgeoisie, devient notable.

Il est dû à la nature du sol, au régime du climat, à une économie fermée, aux formes traditionnelles d'une existence rurale héritée du passé gallo-romain.

L'OLIVIER

La culture de l'olivier était fort développée au XVIII^e siècle, elle l'aurait été bien davantage sans les hivers rigoureux qui, à maintes reprises, les avaient détruits ou meurtris, notamment les gelées exceptionnelles de 1709, 1740, 1744, 1748, 1755, 1767, 1768, 1783 ; les vergers d'oliviers souffriront encore en 1788-1789.

Ces arbres étaient très nombreux dans le terroir seynoïse ; on en voyait dans tous les champs, sur les pentes des collines, aux abords des bastides, se partageant parfois le sol avec les vignes, dont les rangées, plantées plus espacées que de nos jours, leur laissaient l'espace nécessaire à la croissance. Le domaine des oliviers se rencontrait jusqu'aux lisières de la ville ; ils étaient aux Tortel, aux Quatre-Moulins, couvrant les flancs de la colline Caire (fort Napoléon), à Gaumain, à l'Evescat, aux Plaines (les Planes), aux Moulières, à Bastian, à Daniel, etc. Plus clairsemés, semble-t-il, vers Saint-Jean, au long de la route d'Ollioules, quartiers plus propices à la culture maraîchère et aux fleurs ; ils sont moins nombreux ou absents dans les zones marécageuses de Tamaris, du Croton, Mouissèque et Brégaillon.

Dans le territoire voisin de Six-Fours, leur feuillage vert cendré couvre de larges étendues dans la plaine, au sud-ouest, vers Le Bruscat ; entre les quartiers Curet, Tallian et Jaumard. D'autre part, ils occupent les versants de la montagne du Vieux-Six-Fours, aux terrasses garnies de céréales et de vignes ; il y a quelques années seulement, on pouvait remarquer des survivants de ces beaux arbres du XVIII^e siècle, au port imposant, du côté des quartiers Léry et Bernard, aux alentours du hameau des Playes.

Quant à ceux du terroir d'Ollioules, dont ils faisaient la richesse, ils escaladaient littéralement les hauteurs de Sainte-Barbe, du Castellas et de La Courtine, laissant la plaine, abondamment irriguée, aux cultures à légumes, fruits et primeurs. Du reste, en témoignage de leur prépondérance ancienne, les armes de cette commune ne partent-elles pas un bel olivier, son nom lui-même n'est-il pas suffisamment parlant ?

Souvent, après les destructions les plus graves causées par les grands froids, on les recépait, on les replantait et ils repoussaient à nouveau, mais il fallait attendre plusieurs années avant de recueillir une récolte. Les agriculteurs varois, surtout ceux de l'intérieur, l'ont encore fait de nos jours après les dégâts de l'hiver 1956.

LA VIGNE

Ce furent justement les hivers nuisibles aux arbres de Minerve qui contribuèrent, au XVIII^e siècle, à l'extension de la vigne dans nos pays de Provence, surtout après 1760.

Aux dires d'observateurs contemporains, les vins récoltés dans les terres de La Seyne étaient plutôt médiocres, peut-être était-ce dû à la nature des terrains ; les meilleurs étaient produits par les coteaux des Plaines, des Moulières et par ceux de Saint-Mandrier et de La Garenne. Par ailleurs, on trouvait de bons vins ; ceux de La

Crau, du Beausset, de Bandol, de Lamalgue, de La Ciotat et de Cassis (vin blanc) étaient réputés.

Au XVIII^e siècle, chez nous, la technique de la vinification du vin était encore ancestrale ; par contre, la vigne était plus rebelle aux maladies, les cépages du pays excellents, d'où le dicton six-fourçais : « De bon cépage, plante ta vigne ; de bonne race, marie ta fille ».

Les vignobles se partageaient souvent, surtout dans les terrains en terrasses (restanques), les terres avec les oliviers, les figuiers, les amandiers et autres arbres. Il en existait parfois, en unique culture, dans les plaines ou les vallons ; le paysan de l'ancien territoire de Six-Fours suppléait au rendement d'un outillage d'exploitation plus modeste que celui d'aujourd'hui par son labeur, son goût et son expérience du sol.

LES CÉRÉALES

Le blé (froment) cultivé surtout à l'échelle familiale, pour les besoins du pays, était excellent ; on récoltait aussi de l'avoine, de l'orge, du maïs généralement en planches, sous les oliviers. Mais, incontestablement, la production des céréales, dans nos terroirs, ne suffisait pas à nourrir l'ensemble de la population, d'autant plus, qu'en ce qui concerne la commune de La Seyne, cette dernière était beaucoup plus maritime qu'agricole. Dans ces conditions, la communauté achetait le surplus de grains indispensable dans le haut Var où dans les Basses-Alpes.

De cette insuffisance résultait une dépendance économique qui n'était pas sans inconvénient lors de circonstances contraires : guerres, épidémies, grands froids, mauvaises récoltes. On disposait heureusement de la mer et, couramment, avant 1789, on eut recours, pour les besoins de La Seyne et des communes environnantes, à l'importation des blés du Levant (Syrie, Egypte) et de Barbarie (Tripolitaine).

FIGUIERS, AMANDIERS, MURIERS

L'amandier. — L'amandier est universellement répandu dans nos terroirs provençaux, au XVIII^e siècle. Ils forment, dans la commune de La Seyne, de nombreux vergers qui couvrent, particulièrement, les pentes des collines et les jardins des maisons de campagne. C'est un arbre rustique, faisant bon ménage avec tous les terrains, donnant de gros revenus quand la récolte de l'année est normale, craignant peu le froid, plutôt le gel tardif.

D'une floraison précoce, fin janvier parfois, courant février généralement, la neige de ses branches orne agréablement nos restanques ; un bon sujet produit un quintal environ, soit de 30 à 40 litres.

Le figuier. — Arbre aimant le climat doux de nos contrées (on le trouve aussi en Bretagne et même dans la région parisienne) ; on le rencontre aussi partout, comme l'amandier, dans le terroir seynois, mais il existe en individus plus isolés, toujours présents pourtant, dans la cour de la bastide comme en plein champ.

Les diverses variétés de ses fruits faisaient, au XVIII^e siècle, l'objet d'un commerce fort actif ; les figues sèches entraient notablement dans l'économie agricole. Chez nos voisins d'Ollioules, on le cultivait sur une vaste échelle, les figues sèches

entrant dans l'exportation à l'extérieur. On en confectionnait d'élégants petits sacs que l'on garnissait aussi d'amandes avec des feuilles de laurier-sauce (laurier d'Apollon).

Il y avait de très beaux figuiers jadis ; un naturaliste provençal, Raymond, a dit qu'ils atteignaient jusqu'à la taille d'un chêne.

Le mûrier. — Il se rencontre moins souvent dans la campagne de l'ancien territoire de Six-Fours car tous les terrains ne lui conviennent pas. Or, ceux de la presqu'île de Sicié et de son annexe géographique de Cépet sont composés, on le sait, d'un sol à phyllades, argileux. Dans le territoire de La Seyne, il existe donc, de préférence, dans les plaines basses, vers Les Sablettes ou, mieux encore, dans les terres du quaternaire de l'ouest, vers Ollioules.

Mais la sériciculture ne semble pas avoir connu une grande activité chez nous ; elle demeura certainement fort limitée. Quelques exploitations familiales de vers à soie.

ORANGERS, CITRONNIERS ET AUTRES CULTURES

Au XVIII^e siècle, les orangers ne se trouvent qu'en individus isolés à La Seyne, dans des lieux tout à fait abrités des courants froids et du vent, dans certains jardins ou bastides le long de la côte, sur le rivage méridional de Saint-Mandrier (Cavalas).

Le pays n'est pas suffisamment garanti des vents de nord-ouest et du nord pour une culture tant soit peu poussée de ces arbres.

Ce n'était pas le cas à Ollioules, protégée par les montagnes calcaires du Gros-Cerveau, du Croupatier et la chaîne basaltique d'Evenos.

Dans cette localité voisine, les vergers d'orangers, citronniers et autres primeurs connaissaient une activité agricole florissante et donnaient lieu à un important commerce qui a presque complètement disparu depuis et qui a été remplacé surtout par la culture des fleurs et des légumes²⁰⁷.

Familiers aussi au terroir étaient les grenadiers, les câpriers qui veulent des lieux bien ensoleillés, de vieux murs (on en voyait aux Cavaillons) ; les arbres fruitiers divers, etc. On cultivait également la pomme de terre récemment introduite en France par Parmentier.

CHEPTEL

Il est représenté chez nous (à La Seyne), à cette époque, par : le cheval de trait et de labour, le mulet, l'âne (en exemplaires fort nombreux, c'est l'auxiliaire indispensable de bien des gens de la campagne comme de la ville), la chèvre (même observation) et le mouton dont on estimait le nombre, en basse Provence, à un million environ vers 1782. N'oublions pas le porc qui est élevé alors par de nombreux paysans ; on en recevait d'Italie, d'Espagne surtout ; d'ailleurs aussi.

207. Le « Jardin du Roi », à Hyères, de 12 arpents plantés d'orangers, rapportait, au XVIII^e siècle, un revenu moyen de 20.000 livres, un bel arbre produisant jusqu'à 1.000 oranges à lui seul.

ARBRES D'ORNEMENT, DE JARDINS, DE BASTIDES

Nous ne parlons ici que de quelques-uns de ces végétaux existant au XVIII^e siècle, ou introduits chez nous à cette époque : l'orme, le tilleul, le cyprès, le pin parasol, le chêne, le micocoulier ; le platane, originaire d'Orient, si commun aujourd'hui dans nos lieux publics ou ombrageant le devant des résidences campagnardes, le long des routes nationales, était un nouveau venu dans notre région ; il n'avait été introduit en effet en Provence que vers l'année 1754.

Même observation pour les arbres ou arbustes suivants qui ne se présentent qu'au XVIII^e siècle, tous exotiques : le cèdre, le palmier, le néflier, le sycomore, l'arbre de Judée qui fut, dit-on, apporté en Provence par un évêque d'Apt, en 1750.

L'HABITAT RURAL — L'OUTILLAGE AGRICOLE

Dans le territoire de La Seyne, les maisons de campagne étaient, au XVIII^e siècle, de quatre sortes : la grande bastide, la maison de l'agriculteur ou la ferme, avec leurs dépendances, la petite bastide et, enfin, le modeste cabanon pour s'abriter de l'orage et serrer ses outils.

La grande bastide. — La grande bastide, résidence rurale généralement de gens aisés, comprenait l'habitation principale, dite maison de maître, les chaumières des fermiers, les communs : granges, caves, ateliers, écuries, bergeries et hangars ; dans les plus importantes, un oratoire ou une chapelle.

Les immeubles en question étaient bâtis en matériaux « nobles » sur le faîte de leur toiture, dont les deux versants étaient couverts de tuiles creuses, reposant directement sur les chevrons, parfois couverts d'ardoises, se dressait la lourde croix protectrice, en fer forgé, que nos aïeux aimaient à placer sur leurs demeures. La génoise étant parfois remplacée par un entablement classique tandis que la porte d'entrée ne manquait pas d'allure.

Dans le territoire de La Seyne, les résidences de ce genre, qui s'accompagnaient de terres assez importantes sans atteindre à l'étendue des domaines d'autres communes varoises, ne paraissent pas avoir été bien nombreuses, la petite propriété domine. Essayons de les citer par leur nom : Cachou, Grande Terre de Saint-Jean (de Berthe), la Cruvillière, la Garenne, Saint-Louis (l'Evescat), La Goubran, La Chaulane, Le Cannier, Saint-Joseph-de-Gavarry, la Chênelaye, la Maurelle, Saint-Honorat, Domergue, Les Baux.

La maison paysanne ou ferme. — Elle était de proportions et de construction plus modestes que la grande bastide, mais solidement édifiée en pierres calcaires, avec apport de briques pour les encadrements de fenêtres. Elle avait une salle commune au rez-de-chaussée, cuisine et cellier ; au premier étage, les chambres et le grenier à foin ; elle comportait parfois un second étage. Type traditionnel en Provence.

En dépendant : l'aire à battre le blé (l'ièro), la basse-cour, la bergerie, les ruches à miel et, parfois, un abri à cochons.

La petite bastide. — C'est une réduction de la ferme paysanne, de la maison de campagne et d'exploitation. On l'appelle, en terroir seynois, « le bastidon » ; parfois, « la bastidette ». Cette habitation rurale se compose d'un rez-de-chaussée et d'un

étage ; elle est haute et étroite, avec une seule ou deux fenêtres à l'étage, couverture en tuiles rondes, et annexe pour abriter l'âne ou le mulet indispensables.

La petite bastide est, généralement, la propriété d'un citadin qui réside à La Seyne et qui vient, à ses loisirs, entretenir le petit bien de famille, vignes ou oliviers ; l'été venu, il vient y séjourner pour fuir la chaleur de la ville. Elle est construite en matériaux locaux.

Le cabanon. — Maisonnette des champs qui comprend une pièce à tout faire où on loge les outils de la campagne, où on prend ses repas et où l'on couche, le cas échéant, passagèrement. Certains de ces sortes d'immeubles de la classe populaire, sont situés sur le rivage, abritant le matériel du pêcheur, non loin de la barque que l'on tire à terre les jours de tempête.

De toutes ces résidences rurales, riches ou modestes, du XVIII^e siècle, il en existe encore un certain nombre aujourd'hui ; quelques-unes ont conservé le cachet et le charme des XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles qui les ont vu s'édifier ; d'autres ont été plus ou moins transformées ou reconstruites, vêtues à la moderne. Certaines ont disparu, vaincues par le temps et l'abandon.

Quant à l'outillage agricole que nos aïeux employaient avant la Révolution, il était déjà celui que les générations utilisèrent encore pendant le XIX^e siècle avec, toutefois, d'importants perfectionnements, pour les grandes et moyennes exploitations, depuis le second Empire.

On utilisait l'araire sans roues, l'antique « aratrum » des Romains, les charrettes étaient à deux roues, attelées au cheval ou au mulet.

Les puits étaient de deux sortes : le puits à ciel ouvert, circulaire et profond, avec margelle, où puisait directement le paysan ; le puits de forme tronconique, solidement construit, avec fenêtre-lanterne, la remontée s'effectuant à l'aide d'un seau hissé par une poulie dans laquelle coulissait une corde ou une chaîne.

Les fours à cuire le pain ne se trouvaient que dans les domaines importants ; dans les autres, la provision familiale de blé récoltée était portée au boulanger qui la faisait transformer en farine par le moulin ; une quantité de pain convenue était ensuite remise au cultivateur.

Toutefois, lorsque la récolte de blé était assez importante, ce dernier la portait directement à un moulin à farine (à vent ou à eau), moulin de la communauté seynoise ou moulin de particulier.

Pour l'éclairage : lampes à huile de divers modèles selon l'emploi auquel on les destinait, pour la maison, l'écurie, la cave ou l'atelier. Dans les résidences bourgeoises, en outre des lampes à huile et bougeoirs, existaient des lustres et candélabres.

2° LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE

a) Le Commerce :

De même que l'industrie, dont nous parlerons dans un instant, la nature du commerce seynois est conditionnée, au XVIII^e siècle, comme auparavant, par deux

facteurs essentiels : la situation géographique et maritime, d'une part ; la pauvreté relative de l'arrière-pays provençal d'autre part. Il ressort de ces impératifs que la principale branche de l'activité commerciale seynoïse est représentée, à cette époque, par le négoce et la navigation maritimes qui, déjà florissants au XVII^e siècle, le deviennent encore davantage dans les trente années qui précèdent la Révolution ; bien qu'appartenant au domaine industriel, on peut rattacher à cette activité la construction navale très prospère²⁰⁸. Il faut aussi y faire entrer la pêche, plus importante que de nos jours.

Etant donné leur importance, comme nous l'avons déjà dit, nous leur consacrons une rubrique particulière dans cette Histoire de La Seyne.

Ce mouvement maritime commercial était alimenté surtout par les exportations et les importations.

L'exportation concerne notamment l'envoi au dehors des raisins, des vins des terroirs de La Seyne, Six-Fours, Le Beausset, Le Castellet et La Cadière, parfois des vins de Saint-Nazaire, qui transitent par notre port ; il s'en expédie aussi, toutefois, par Bandol ; l'expédition des oranges, citrons, figues sèches (surtout en provenance du terroir d'Ollioules).

Le port de La Seyne expédie encore des matériaux de construction, des poteries, tuiles, briques, des savons, des chandelles, des cordages, des amandes et, ne l'oublions pas car il s'agit d'un important apport, de l'huile d'olive dont nos territoires sont de bons producteurs, Ollioules en tête ; de la tonnellerie aussi et quelques articles d'armement pour navires.

Comme on le voit, il s'agit de produits d'origine locale ou, tout au plus, régionale.

Les importations, évidemment, portent sur des objets dont nos pays ont besoin : cuirs, blé, peaux, parfums, épices, café, sucre, tapis, bois de construction et d'ébénisterie, produits exotiques, vanille, etc. ; ou dont la qualité est appréciée tels que les vins d'Espagne, d'Italie, certaines eaux-de-vie, etc.

Comme ces importations sont frappées de droits à l'arrivée, on voit le bénéfice qu'en tiraient nos finances locales ; exportations et importations étaient une source de revenus appréciables pour les producteurs, négociants, armateurs, fournisseurs et portefaix.

Les autres commerces locaux consistaient dans la vente des produits de la pêche (poissons, coquillages, etc.), des amandes, câpres, vannerie, objets ouvragés. D'autres commerces étaient analogues à ceux existant dans les autres cités du royaume.

208. À propos d'un procès entre La Seyne et Six-Fours, en 1778, il est dit dans un mémoire : « La Seyne est devenue opulente par le commerce de la mer ; son affouagement a été augmenté (on l'a déjà vu) de trois feux et demi, alors que celui de Six-Fours est resté le même. La Seyne a dépensé plus de 300.000 livres pour l'aménagement de son port qui est ouvert librement aux gens de Six-Fours ». (Arch. départem. des B.-du-Rh., C 2614).

b) L'Industrie :

Il est de fait que, dans les années qui précèdent 1789, on assiste en Angleterre et en France à un essor industriel indéniable qui marque l'aurore de la grande industrie qui se développera puissamment au cours du XIX^e siècle.

Cet essor se trouvait favorisé par l'apparition du machinisme moderne, notamment de la machine à vapeur dite de Watt, ou encore machine à feu qui, chez nous, commence à être timidement employée pour faire fonctionner des moulins à farine et autres installations.

À ce sujet, nous savons que, vers 1788, le gouvernement prescrivit à l'intendant de Provence de faire une enquête sur le nombre de machines à feu (à vapeur) qui étaient en service en Provence, dans l'étendue de son ressort. Nous ignorons quel en fut le résultat.

En ce qui touche la région qui nous intéresse le plus dans cet ouvrage, c'est-à-dire notre ancien territoire de Six-Fours et la Provence littorale environnante, il faut bien constater que ces pays n'ont pas été prédisposés par la nature pour un destin vraiment industriel. En effet, au XVIII^e siècle, les ressources minières y étaient médiocres, l'agriculture et l'élevage impropres à fournir des matières premières à transformer, les cours d'eau rares et irréguliers, insuffisants pour fournir la force motrice à de nombreuses exploitations.

La seule industrie vraiment importante dans notre commune, et en voie d'extension, était la construction navale ; elle l'est encore à l'heure actuelle. Elle construit des navires de plus en plus perfectionnés, prête souvent son concours à l'État, fait vivre de multiples corporations locales : charpentiers de marine, calfats, voiliers, cordiers, menuisiers, peintres, fabricants de matériel d'armement, d'embarcations, etc.

En dehors d'elle, nous trouvons, à la fin de l'Ancien Régime, les activités seynoises suivantes dignes d'être signalées :

- les fabricants de savons, petits ateliers artisanaux qui semblent avoir été concentrés dans la rue dite Savonnière, aujourd'hui rue Taylor, nommée ainsi au XVIII^e siècle à cause de leur présence. Cette industrie de la savonnerie était prospère, à l'époque, en raison des encouragements donnés par les autorités du royaume ; d'une part, pour la culture de l'olivier, d'autre part, pour l'exportation des savons. Un arrêt du Conseil du Roi du 25 octobre 1757, avait exempté, en effet, de tous droits, les savons exportés à l'étranger ce qui avait facilité l'accroissement de la production dans la basse Provence ; aussi, ce produit entrait-il en bonne part dans les cargaisons des vaisseaux marchands quittant les ports méridionaux ;
- les fabriques de cordages, filins, agrès pour la Marine royale, les armateurs de la région et les constructeurs de bateaux. Cette industrie, également active, comprenait des ateliers d'importance variable, depuis la grande usine, dont la plus considérable à La Seyne, fut la Corderie Abran, à la Lune, jusqu'aux humbles ouvriers installés en divers lieux de la ville. D'ailleurs, les besoins étaient grands, tant pour les vaisseaux du roi que pour les navires marchands ; encore davantage en temps de guerre.

Les cordiers de La Seyne fournirent un concours apprécié en maintes circonstances notamment au début de la guerre de l'Indépendance américaine et, un peu plus tard, à la flotte de l'expédition d'Égypte.

Sous Louis XVI, le 28 février 1778, sur la demande du commissaire général de la Marine à Toulon, le sieur Fauchier, de notre ville, s'engagea à fabriquer, dans un délai de dix-huit jours, 250 quintaux de cordages, l'arsenal fournissant le fil et se chargeant du transport tant du fil de caret, de Toulon à La Seyne, que des cordages fabriqués, de La Seyne à Toulon.

Le même jour, le sieur Hyacinthe Daniel, de La Seyne aussi, promit de livrer, aux mêmes conditions et dans un délai de quinze jours, une quantité identique de cordages.

Les statuts des cordiers, en Provence, remontaient au 1^{er} janvier 1466 ;

- les briqueteries et les tuileries, nombreuses dans la commune en raison de la présence de gisements argileux locaux. On y compte aussi, à l'époque, un moulin à ciment qui fonctionne en face du couvent des Capucins, aujourd'hui collègue des RR. PP. Maristes, et des fabriques de poteries au quartier des Beaussier ;
- les fabricants d'objets d'armement pour les navires, les tonneliers : ustensiles de bord, bancs, baquets, etc. C'était une importante corporation à La Seyne dont deux artères rappellent le souvenir : la rue de l'Hôtel-de-Ville de 1939 (anciennement rue Tonnellerie) et la rue Marceau (autrefois rue des Tonneliers).

Ces petits industriels fournissaient aussi aux particuliers, négociants, marchands de vin, vigneron du terroir et des environs.

L'importance de cette fabrication s'était développée vers la fin du XVIII^e siècle du fait que la libre circulation des vins avait été rendue par l'édit de 1776. Déjà, au XVII^e siècle, le port de La Seyne avait connu, notamment en 1646 et en 1673, un mouvement de vins considérable.

Notre ville renfermait encore les manufactures ou petites industries suivantes :

- une verrerie dont le four fonctionnait avant 1789 sur la place des Capucins (aujourd'hui place Germain-Loro). Cette exploitation appartenait à un de Ferry, de la célèbre famille des maîtres verriers provençaux qui, avec les d'Escrivan, possédaient, en Provence, des exploitations analogues, plus importantes d'ailleurs. La verrerie de la place des Capucins suspendra sa marche pendant la Révolution mais par un décret du 23 octobre 1810, l'empereur Napoléon I^{er} autorisa les sieurs J.-J. et J.-B.-Léon Ferry à reprendre à La Seyne leur industrie.

On sait que sous l'Ancien Régime le métier de verrier était considéré comme un art de distinction et des lettres de noblesse furent conférées à ceux qui l'exerçaient. Ainsi, Joseph-Barthélemy de Ferry, de Pourrières, membre du Conseil départemental du Var (Directoire), de novembre 1791 à juillet 1792, est-il qualifié de noble verrier dans un document de la Révolution ²⁰⁹.

209. Il s'agit de J.-B. de Ferry-Lablache, né à Toulon le 20 mai 1747.

- des moulins à farine, actionnés par le vent (à Brégaillon, au Peyron, aux Tortel, aux « Quatre-Moulins », à Laffranc, à Saint-Honorat) ; hydrauliques (dans le vallon des Moulières) ;
- des moulins à huile ; rue de l'Hôpital (Clément-Daniel), rue du Palais (rue Berny), aux Cavaillons, rue du Petit-Filadou (rue M.-Giran) ; une rescence au quartier du Peyron.

LES MÉTIERS

À ces exploitations de caractère industriel peuvent s'ajouter, pour compléter le visage économique seynoïse du temps, les corporations ci-après : charrons, maréchaux-ferrants, bourreliers, orfèvres, horlogers, passementiers-boutonniers²¹⁰, maîtres maçons, tailleurs, couturières, peintres, vernisseurs et décorateurs, bottiers et crépins, scieurs de long, chapeliers, couteliers, drapiers, etc.

LA MAIN D'ŒUVRE SEYNOISE

Indépendamment de sa main-d'œuvre de qualité (artisans et ouvriers, compagnons et maîtres) qui œuvrait dans les diverses entreprises ou métiers que nous venons d'énumérer, La Seyne fournissait au port de guerre de Toulon un supplément appréciable de travailleurs qui participaient déjà, avant 1789, soit à des travaux courants, soit aux armements extraordinaires.

C'est ainsi qu'au moment de la guerre d'Amérique, de nombreux habitants de notre commune et de celle de Six-Fours allaient travailler à l'arsenal de Toulon. Ce dernier comptait alors (année 1783) un effectif de 4.400 ouvriers, chiffre qui retombait, il est vrai, à 2.300 environ en période plus calme.

Le salaire journalier de ces hommes était fixé en 1789 à 22 sous et 6 deniers. Lorsque, en 1785, le ministre de la Marine, ayant trouvé trop onéreux pour son administration le mode de travail à la journée, il prescrivit à l'intendant de la Marine du port de Toulon de faire exécuter les ouvrages « à l'entreprise » ; on voit que ce régime n'est pas chose nouvelle dans nos arsenaux. Cependant, cette mesure mécontenta fort le personnel car on constata qu'en 1786, sur les 3.000 ouvriers qui travaillaient pour le compte de la Marine, près de 500 avaient quitté l'établissement.

Il faut dire que la situation du personnel en question était alors vraiment précaire car il se trouvait, sous le régime « de l'entreprise », toujours sous la menace de licenciements par mesure d'économie ; il résultait de cela des inconvénients d'ordre social et économique, le pouvoir d'achat des salariés étant nettement insuffisant. Ces inconvénients, du reste, ne seront pas étrangers à la part que beaucoup d'ouvriers du port prendront aux émeutes populaires qui se dérouleront à Toulon dans les premières années de la Révolution²¹¹.

210. Un atelier existait, employant une quinzaine d'ouvrières, dans la rue actuelle M.-Giran, non loin de la Poissonnerie.

211. En l'an 1767, quatre cents ouvriers environ des communes de La Seyne, Six-Fours et Saint-Nazaire travaillaient à l'arsenal de Toulon.

LES FOIRES

À La Seyne, la foire annuelle de la commune se tenait, jadis, le dimanche qui suivait le 2 juillet, fête de la Visitation ; la petite foire, dite du Mai (forêt communale) datant de 1625 fonctionnait durant le mois de mai, à l'époque des pèlerinages à Notre-Dame-de-Bonne-Garde. Elle existe encore de nos jours.

Les foires. — Rendez-vous des productions de l'activité et du génie humains, d'une région, d'une province ou de divers pays — puisent leurs origines dans le plus lointain passé de nos peuples car, pour ne parler que de chez nous, on les rencontre déjà au temps de la Gaule indépendante. Ce sont de vieilles institutions qui connurent dans l'Antiquité et au Moyen Âge la plus grande vogue.

Pour le XVIII^e siècle, que nous étudions ici, on peut citer pour la Provence seulement, celles d'Aix, d'Antibes, d'Apt, d'Aubagne, de La Cadière, de Draguignan, de Lambesc, de Riez, d'Hyères, de Lorgues et de Marseille (1767) ; parmi les plus anciennes : la foire de Gémenos, à Saint-Jean-de-Garguier, dans les Bouches-du-Rhône, les foires de Cuges et de Brignoles.

La célèbre foire de Beaucaire, d'importance nationale et internationale, se tenait du 21 au 28 juillet. À son sujet, l'économiste anglais Arthur Young écrivait, à son passage à Montpellier, quelques années avant 1789 : « La foire remplit toute la contrée d'affaires et de mouvement. »

L'importance de ce carrefour économique vaut la peine de s'y arrêter un instant : on vit à Arles, en 1765, cent cinq bâtiments remontant le Rhône, chargés de marchandises pour cette foire ; sur ce nombre, quarante-huit bateaux espagnols et les autres, français ou italiens. Beaucoup de ces derniers venaient de Marseille.

De 1750 à 1788, le trafic de la foire de Beaucaire, en pleine activité, passa de 14 millions à 41 millions de livres. Aucune autre foire provençale ne pouvait lui être comparée ; elle intéressait toutes les localités et tous les pays, de France comme de l'étranger ; La Seyne y envoyait ses négociants et ses produits.

C'est en 1780 que fut rétablie la franchise complète de la foire de notre voisine de Toulon établie par lettres patentes d'octobre 1595 ; cette foire, d'une durée totale de quinze jours, se divisait en deux périodes de huit jours chacune, Toulon comptant alors près de 27.000 âmes d'après le recensement de 1765 (exactement : 26.264)²¹².

PROJET DE FOIRE FRANCHE À LA SEYNE

Devant l'activité toujours accrue et prospère de son port, la communauté de La Seyne avait établi, au XVIII^e siècle, une requête tendant à obtenir une foire franche en vue de développer encore davantage son trafic commercial et maritime.

Mais, en 1786, l'intendant du Commerce Montaran écarta cette demande sous le prétexte assez peu consistant qu'étant donné les facilités nouvelles de

212. Arch. départem. des B.-du-Rh., C 2618 (1780).

communication, les foires franches ne présentaient plus autant d'intérêt qu'autrefois ²¹³.

CONCLUSION SUR LE CHAPITRE XXIV

De la situation économique de notre région seynoise au XVIII^e siècle, région pourtant peu favorisée par la nature et par les richesses du sol, il découle que, dans son ensemble, compte tenu des possibilités de l'époque, la vie du pays n'était cependant pas mauvaise et que son avenir se montrait assez bon.

Et, en se plaçant plus haut que notre coin de Provence, à l'échelle nationale du royaume auquel notre commune appartenait, il faut, de bonne foi, admettre que, malgré la mauvaise gestion financière de l'État, la France pouvait être considérée comme généralement prospère aux approches de la Révolution.

Un témoignage nous est fourni, à ce sujet, par un étranger, à la veille même de 1789 : « À Aubagne, écrivait l'Anglais Arthur Young, j'ai dîné avec six plats pas mauvais, un dessert et une bouteille de vin, le tout pour 24 sous et encore à part, à une table particulière, car, ici, il n'y a pas de table d'hôte ²¹⁴ ».

213. « Les foires franches » étaient exemptées de la perception de certains droits de douane, de taxes ou d'impôts frappant l'entrée des marchandises ; c'était le cas pour la foire de Beaucaire.

214. A. Young : *Voyage en France* (édition Sée).